



contrôle stupéfiant positif

Par **Seve.34**, le **09/10/2024 à 10:31**

Bonjour,

Je me suis faite contrôler positive aux stupéfiants. Le test est parti en laboratoire pour la deuxième analyse. Je refuse ce résultat.

Ais-je le droit de contester le résultat lors de ma convocation à la gendarmerie ?

Et de ce fait de demander une prise de sang ?

En vous remerciant.

Par **LESEMAPHORE**, le **09/10/2024 à 16:06**

Vous pouvez demander au procureur un prélèvement sanguin dans le délai de 5 jours de la date du contrôle primitif salivaire : R235-6 , R234-11 du CR et articles [60,77-1](#) et [156](#) du code de procédure pénale.